

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS/183/2
1er novembre 1999

(99-4706)

Original: anglais

BRÉSIL – MESURES CONCERNANT LES LICENCES D'IMPORTATION ET LES PRIX MINIMAUX À L'IMPORTATION

Demande de participations aux consultations

Communication des Etats-Unis

La communication ci-après, datée du 27 octobre 1999, adressée par la Mission permanente des États-Unis à la Mission permanente du Brésil, à la Délégation permanente de la Commission européenne et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, le gouvernement des États-Unis notifie au gouvernement brésilien que, en raison de l'intérêt commercial substantiel des États-Unis, il désire participer aux consultations au titre de l'article 19 de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, de l'article 6 de l'Accord sur les procédures de licences d'importation, de l'article 19 de l'Accord de l'OMC sur la mise en œuvre de l'article VII du GATT de 1994, et de l'article XXII du GATT de 1994, demandées par les Communautés européennes dans un document distribué le 25 octobre 1999 (WT/DS183/1) au sujet de différentes mesures concernant les licences d'importation et les prix minimaux adoptées par le Brésil et ayant une incidence sur les articles textiles, le sorbitol et la carboxyméthylcellulose (CMC).

Les États-Unis ont un intérêt commercial substantiel en ce qui concerne les marchés des produits affectés par les mesures qui avaient été prises par le Brésil et qui sont décrites en détail dans la demande présentée par les Communautés européennes. En 1998, les exportations de textiles des États-Unis vers le Brésil ont atteint 127,98 millions de dollars EU, en baisse par rapport aux 178,2 millions de dollars EU de 1997. Ces exportations se sont chiffrées à 58,5 millions de dollars EU au premier semestre de 1999, en déclin par rapport aux 91,5 millions de dollars EU du premier semestre de 1998. S'agissant de la CMC, les exportations des États-Unis vers le Brésil se sont chiffrées à 1,14 million de dollars EU en 1998 et à 1,25 million de dollars EU au premier semestre de 1999. Les exportations de sorbitol des États-Unis représentaient 1,1 million de dollars EU en 1998 et 503 000 dollars EU au premier semestre de 1999.
